

# Procès Verbal

**Séance 28 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-huit du mois de novembre à 18 h 00, le CCAS de cette commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LEVÊQUE, Katia BOQUET, Suzanne COUROUBLE, Véronique ROHR et Monsieur Francis DELABY.

**Absents/ Excusés :** Mesdames Nadège LECLERC, Servane CARON et Messieurs Joël BARRIER et Hervé MARTIN.

**Pouvoirs:** Madame Nadège LECLERC donne pouvoir Madame Aurélie LEVEQUE, Monsieur Joël BARRIER donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT et Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Katia BOQUET.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Francis DELABY

Le quorum étant atteint, Madame la présidente ouvre la séance à 18h00, et demande qui souhaite être secrétaire de séance, Monsieur Francis DELABY se propose et les membres du CCAS acceptent.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- **Menu du repas des aînés du 14 janvier 2024**
- **Colis des aînés**
- **Convention concernant l'épicerie solidaire**
- **Questions diverses**

## MENU DU REPAS DES AINES DU 14 JANVIER 2024

Le nombre annuel de convives attendus est d'environ 120 personnes.

Les membres du CCAS décident de retenir le traiteur HURTEL pour un repas à 37.50 € TTC.

Le repas est offert aux habitants de la commune nés en 1959 et avant puis facturé 37, 50 € TTC par personne pour les autres.

Une invitation sera déposée dans les boîtes aux lettres et le coupon réponse d'inscription devra être remis à la mairie dans l'urne destinée à cet effet.

Madame la Présidente précise qu'une mention particulière sera ajoutée cette année :

« Attention un repas commandé c'est un repas facturé. Toutefois une annulation d'inscription au repas est possible jusqu'au 10/01/2024 dernier délai ».

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## CONVENTION CONCERNANT L'EPICERIE SOLIDAIRE

Madame la Présidente sollicite de nouveau les membres du CCAS afin de l'autoriser à signer la convention avec l'épicerie solidaire de la Picardie Verte. La participation est passée de 8 € à 10 € (par personne et par mois) au 01/10/2023.

Un bénéficiaire qui n'a plus accès à l'aide alimentaire au resto du cœur est bien admissible à l'épicerie solidaire.

Après explications, les membres du CCAS autorisent Madame la Présidente à signer la convention.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## COLIS POUR LES AINES

La confection d'un colis est de 36 euros TTC chez Intermarché et le prix d'un saucisson est de 3 € TTC chez Ponsoda – Raiwet Sophie de Senantes.

La liste des colis compte 215 personnes. Pour rappel les colis seront offerts aux habitants de la commune nés en 1959 et avant.

La mise en sac est prévue le 7 décembre 2023 suivie de la livraison aux bénéficiaires.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 28/09/2023.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

L'ordre du jour épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19h.



**Madame la Présidente,  
Isabelle DUBUT**

**Monsieur le secrétaire de séance,  
Francis DELABY**